

Abstract - Groupe n°34

L'ouverture d'un local d'injection: un sujet qui pique

Titouan Cerruti, Axel El Bali, Jessica Lamme, Axel Minder, Diane Moulin

Introduction

La problématique de la drogue dans le canton de Vaud touche un large nombre d'acteurs. Le canton compte 2600 consommateurs d'héroïne, 1800 de méthadone et un nombre indéterminé de consommateurs de cocaïne. 15% des consommateurs les plus pauvres s'injectent sur la voie publique [1]. Afin de lutter contre la problématique de la drogue, la Suisse a instauré le système des quatre piliers (répression, thérapie, prévention et réduction des risques). Les salles de consommation à moindre risque (SCMR) s'inscrivent dans cette politique en répondant aux critères de réduction des risques, notamment ceux liés à la consommation sur la voie publique. Les infections virales, abcès et overdoses constituent des risques directs pour les consommateurs ; la marginalisation, la délinquance ainsi que la détérioration de l'espace public représentent les conséquences sociales et environnementales de cette consommation [2]. Les ouvertures de SCMR dans d'autres villes (centre de Berne ouvert depuis 1986) ont permis d'établir, par des études scientifiques [2, 3], l'efficacité de ces structures. Cependant, l'implantation de ces salles reste mal acceptée par la population et ceci a pu être noté en 2007 lorsque les Lausannois ont refusé l'ouverture d'une SCMR. Notre objectif est d'étudier l'évolution du projet d'implantation d'une SCMR à Lausanne entre 2007 et 2017 et de comprendre les déterminants ayant mené à l'acceptation du projet en 2017.

Méthodes

Nous avons mené une étude qualitative. Pour cela, nous avons sélectionné des intervenants sur la base d'une revue de littérature existante sur le sujet ainsi que sur une recherche dans les médias. Ces intervenants ont répondu à des entretiens semi-dirigés et nous ont donné leur accord pour les citer: acteurs politiques, la police, un médecin de l'IUMSP, les associations responsables des espaces de consommation, l'Association Romande Contre la Drogue (ARCD) et l'association de quartier du Vallon. Parallèlement, nous avons pu visiter le quartier du Vallon et le Quai 9 dans le quartier des Grottes, lieux d'implantation des SCMR à Lausanne et à Genève, respectivement.

Résultats

De nos lectures, interviews, recherches de littérature, il apparaît que différents facteurs ont évolué entre les projets de 2007 et de 2017.

Premièrement, le lieu d'implantation de la SCMR. En 2007, la municipalité n'a dévoilé l'emplacement du centre que vingt-quatre heures avant le vote du conseil communal (15 mai) et moins de deux mois avant le référendum (8 juillet). Le lieu choisi se trouvait sur l'Avenue César Roux (ancienne Dolce Vita) au centre-ville, avec également une intention d'ouvrir un bistrot social [4, 6]. Pour le projet accepté en 2017, le lieu choisi est le quartier du Vallon, quartier comportant déjà plusieurs structures sociales notamment le Passage, centre d'accueil de jour pour toxicodépendants. Ce dernier a été créé par la fondation Accueil à Bas Seuil (ABS) en 1999. L'importante intégration d'ABS à la vie de quartier, par exemple par l'organisation de fête, par le ramassage des déchets et des seringues et par un bon dialogue avec les habitants, a largement facilité l'acceptation du nouveau projet par les riverains. Cet emplacement a été communiqué plus à l'avance que le précédent projet : Oscar Tosatto, avait transmis en 2014 sa volonté de relancer le projet d'une SCMR au Vallon, comme l'affirme Nicolas Pythoud, directeur de la fondation ABS.

Deuxièmement, en 2007, un référendum spontané, lancé par les trois partis de gauche (PS, Verts et AgT), avait été soumis aux Lausannois: 54.6% de non avec 31,8% de participation [6]. En 2017, aucun référendum n'a été soumis par le conseil, et aucun référendum n'a été lancé par les opposants. De plus, les membres du comité de l'association du quartier du Vallon se sont prononcés en faveur du projet.

Troisièmement, l'opposition n'a pas été aussi virulente en 2017 qu'en 2007. En effet, en 2007 l'ARCD a mené avec l'UDC et le PLR une campagne convaincante et efficace contre la SCMR (stands, affiches, télévision, radio). Cette année, l'ARCD a pris la décision de ne pas lancer de référendum contre le projet comme l'affirme son président, Maximilien Bernhard: « ...Avec l'approche des vacances d'été, la récolte des signatures aurait eu peu de chance d'aboutir. ».

Quatrièmement, certains importants acteurs n'ayant pas soutenu le projet de 2007, tel le PLR et la police lausannoise, ont cette fois-ci adhéré au projet. D'après Marie-Thérèse Sangra, membre de l'association du quartier du Vallon, construire une majorité adhérente au projet dans les partis a été plus important que le travail fourni pour informer la population. Ceci a également contribué à diminuer l'opposition politique.

Finalement, la campagne d'information pour le projet s'est modifiée au cours du temps, passant en 2007 d'arguments focalisés sur la santé publique à, en 2017, des arguments de sécurité publique, plus pertinents pour la population. De plus, une séance publique au Vallon, exigée par l'association du quartier, a permis d'informer plus largement les riverains.

Discussion

Notre travail a montré que des nombreux déterminants entrent en jeu lors de l'implantation d'une SCMR. Le lieu de l'emplacement de la salle reste clé et il semblerait que l'acceptation d'une SCMR soit facilitée par l'existence préalable d'une structure accueillant les toxicodépendants. De plus, les habitants du Vallon, quartier alternatif avec une importante diversité culturelle, ont déjà été sensibilisés à la problématique par la fondation.

Nous avons également pu constater qu'une amélioration de l'information transmise aux habitants facilite l'acceptation de la SCMR. Grâce au projet mené par la municipalité, les principales craintes des habitants du quartier ont pu être abordées et réduites [5], par exemple par la mise en place d'un groupe de suivi qui vise à communiquer l'évolution de la salle aux habitants. Néanmoins, nous ne pouvons pas prédire ce que la population lausannoise aurait voté s'il y avait eu un référendum ou une campagne d'opposition comme en 2007. Le fait d'avoir convaincu les acteurs politiques a donc probablement été plus décisif que l'information transmise aux riverains.

En ce qui concerne le futur de cette salle, nous pouvons prendre exemple sur le Quai 9 à Genève ; il va certainement falloir un temps d'adaptation au niveau du quartier et du recul avant que les bénéfices de la salle soit visibles. Mais sur le long terme, la SCMR pourrait amener des solutions à certains des problèmes liés à la drogue à Lausanne, comme par exemple une diminution du nombre de seringues laissées sur la voie publique ou des scènes ouvertes de la drogue.

De plus, l'ouverture n'est pas garantie à 100% puisque certains opposants maintiennent leur position. En effet, l'ARCD a déjà demandé un avis de droit et l'UDC vaudoise a déposé une motion afin de contrer le projet. L'avenir de la SCMR reste donc une affaire à suivre...

Références

1. Préavis N° 2016/41 - Politique communale en matière de drogues (02.06.16)
2. Potier C. et al., Supervised Injection Services: What Has Been Demonstrated? A Systematic Literature Review. 23.10.2014. *Drug Alcohol Depend* 145, 48-68.
3. Solai S., Benninghoff F., Meystre-Agustoni G., Jeannin A., Dubois-Arber F., Evaluation de l'espace d'accueil et d'injection "Quai 9" à Genève, 2003
4. Brochure d'informations : votation communale du 8 juillet 2007 sur le réaménagement du dispositif lausannois en matière de toxicomanie et de marginalité, dont l'ouverture d'un espace de consommation de stupéfiants et d'un bistrot social, Commune de Lausanne
5. Strike C., Watson TM., Ambivalence about supervised injection facilities among community stakeholders. 21.08.2015. *Harm Reduct J.*, 12-26.
6. Archives RTS

Mots clés

Drogue ; Local d'injection ; toxicodépendance ; Lausanne ; Vallon